

Compte-rendu de séance du conseil municipal du 11 novembre 2018 à 20 h

Nombre de Conseillers

<i>en exercice</i>	15	Le Conseil Municipal de la Commune de MONCRABEAU dûment	
<i>présents</i>	11	convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de	
<i>pouvoirs</i>	2	Monsieur Nicolas CHOISNEL , Maire	
<i>votants</i>	13		
<i>pour</i>	13	<i>contre</i>	0 <i>abstentions</i>
			0

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/11/2018

Étaient présents 11: BERTALOT Jean-Jacques - CAPOT Jean-Paul - CHOISNEL Nicolas - FAGET Marie-Claire - FUCHS Aurélie - GALABERT Marie-Josée -- LAMARQUE Caroline - LUSSAGNET Christian-- ROIRAND Jérôme - SEMPÉ Lionel - TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) 3 : GEFFRE Valentine, PRETI Frédéric, SALAFRANQUE Philippe

Absent(es) 1 : BICHON Jérôme

Pouvoir(s) 2 PRETI Frédéric donné à CHOISNEL Nicolas
GEFFRE Valentine donné à LAMARQUE Caroline

Madame Christine Tronguet est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des diverses commissions communales
- Travaux en cours, projets, devis,
- Délibération subvention mosaïques,
- Délibération indemnités percepteur,
- Divers : achats poubelles, demande de luminaires, prix chemins ruraux, marché de Noël, repas de fin d'année...

33-2018 ATTRIBUTION INDEMNITÉ DE CONSEIL RECEVEUR MUNICIPAL

Nomenclature : 4.4 Fonction publique : autre catégorie de personnel

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables centralisateurs du Trésor chargé des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil
- de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Philippe BOURGAREL, receveur municipal.

34-2018 DEMANDE DE SUBVENTION DETR ADRESSAGE

Nomenclature : 7.5 Subventions

Monsieur le Maire informe le conseil de la possibilité de demander une subvention au titre de la DETR pour la mise en place d'adresses normalisées sur la commune.

Le déploiement du Très Haut Débit (THD) ainsi que la bonne commercialisation des offres internet par les fournisseurs d'accès internet sont conditionnés par l'existence d'une adresse dite normalisée pour chaque local identifié, qu'il s'agisse d'une habitation, d'une entreprise ou d'un service public. Chaque adresse doit être composée d'un numéro et d'un nom de voie.

L'adressage renforcera aussi le bon exercice des missions de service public : sécurité incendie et services de secours, soins à domicile, livraisons à domicile, réseaux publics d'eau potable, d'électricité, de gaz...

Décide :

- de demander au titre de la DETR venant en sus d'une autre demande potentielle de DETR sur la commune comme indiqué par Madame le Préfet,
- de demander une subvention à hauteur de 40% plafonné à 15 € par adresse normalisées :
456 points adresse non numérotés x 15 € : 6 840 €,
- la DETR (40 % du montant) s'élèvera à : 2 736 €.

Demande de subvention réfection panneaux mosaïques

DIVERS

Rapports d'activités

- Monsieur le Maire fait part au Conseil des rapports d'activités 2017 d'Albret Communauté, de Eau 47 et du SDEE.

Demandes de subventions diverses

Les demandes de subventions seront étudiées lors du vote du budget primitif 2019.

Catastrophe naturelle sécheresse :

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle sécheresse pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017, les sinistrés doivent contacter leur assurance dans les 10 jours suivant la publication au Journal Officiel soit jusqu'au 13 novembre 2018.

- AXA assurances : réunion d'information offre commerciale santé communale le 12 décembre
- Marché de Noël : Réunion mardi 20 novembre à 18h
- Corvée décoration de Noël : jeudi 29 novembre
- Vœux du Maire : le dimanche 13 janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 h 45